

Rapport annuel

Etablissement de détention
fribourgeois

—

2019



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD



Table des matières

1	Organes de l’Etablissement de détention fribourgeois	5
1.1	Commission administrative	5
1.1.1	Membres de la commission administrative 2019	5
1.1.2	Message de M. Maurice Ropraz, président de la commission administrative	5
1.1.3	Message de Mme Christine Jakob-Steffen, présidente de la sous-commission économique	6
1.1.4	Message de M. Adrian Urwyler, président de la sous-commission pénitentiaire	7
1.2	Conseil de direction de l’Etablissement de détention fribourgeois	7
1.2.1	Membres du Conseil de direction	7
1.2.2	Message de M. Franz Walter, Directeur	8
1.2.3	Organigramme	8
2	Personnel et ressources	9
2.1	Nombre EPT et âge moyen	9
2.2	Personnel hors EPT	9
2.3	Répartition hommes/femmes et temps partiel	9
2.4	Absentéisme moyen	9
2.5	Retraites	10
2.6	Diplômes	10
3	Finances	10
3.1	Compte de résultats	10
3.1.1	En général	10
3.1.2	Charges	10
3.1.3	Revenus	11
3.2	Comptes des investissements	11
3.2.1	En général	11
3.2.2	Dépenses	11
3.2.3	Recettes	11
4	Site Bellechasse	12
4.1	Détenus	12
4.1.1	Effectif des détenus au 31 décembre 2019	12
4.1.2	Confessions au 31 décembre 2019 et âge moyen 2019	12

4.1.3	Journées de détention par maison	12
4.1.4	Taux d'occupation par maison	13
4.1.5	Répartition des journées de détention par canton	13
4.1.6	Nombre d'entrées par canton	13
4.1.7	Durée de la peine	14
4.1.8	Evolution des peines inférieures à un mois	14
4.1.9	Sanctions disciplinaires et tests d'urine	14
4.1.10	Provenance des entrées 2019	14
4.1.11	Service médical	14
4.1.12	Sorties des détenus	15
4.2	Encadrement	15
4.2.1	Le colloque interdisciplinaire	15
4.3	Agriculture	16
4.3.1	Introduction	16
4.3.2	Travail avec les porcs laineux	16
4.3.3	La conversion des cultures maraichères en mode d'exploitation « Bio »	17
4.4	Ateliers et constructions	17
4.4.1	Activités diverses	18
4.4.2	Activités du secteur Ateliers	18
4.4.3	Activités du secteur Constructions	18
4.4.4	Principaux travaux de construction et projets exécutés, en cours ou à exécuter	19
4.5	Division sécurité	20
4.5.1	Mission de la division	20
4.5.2	Secteur Exécution anticipée des peines (EAP)	21
4.5.3	Secteur Bâtiment cellulaire (BC)	21
4.5.4	Secteur Pavillon (PAV)	22
4.5.5	Secteur Foyer La Sapinière (SAP)	22
4.5.6	Secteur de la Centrale	23
4.5.7	Brigades	23
4.5.8	Corps des sapeurs-pompiers (CSP)	24
4.6	Message de l'Aumônerie de Bellechasse par M. J. Biemann, M. A. Batbout et M. A. Hess	24
5	Site Prison centrale	25
5.1	Détenus	25
5.1.1	Entrées	25
5.1.2	Journées de détention Prison centrale et Maison de détention Falaises	26
5.1.3	Recherche de places de détention provisoires hors-canton	26
5.1.4	Subsistance	26

5.2	Locaux	26
5.2.1	Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs	26
5.2.2	Locaux de la Maison de détention « Les Falaises »	27
5.3	Travaux de sécurisation	27
5.4	Occupation des détenus	27
5.5	Assistance des détenus	27
5.6	Relations avec le voisinage – fenêtres de l’Avent, mardi 17 décembre 2019	28
5.7	Récapitulatif des prestations à la Prison centrale	29
6	Remerciements	29

Lexique :

EDFR : Etablissement de détention fribourgeois
EAP : Bâtiment de l’exécution anticipée de peine
BC : Bâtiment cellulaire
PAV : Pavillon
SAP : Sapinière
SIM : Service intérieur manutention
QD : Quartier disciplinaire
GRIF : Groupe d’intervention de la Police cantonale fribourgeoise
PU : Prise d’urine
AD : Agent(s) de détention
NRC : Non-retour de congé
CPF : Centre psychosocial Fribourg
SPoMi : Service de la population et des migrants

1 Organes de l'Établissement de détention fribourgeois

Directeur : Franz Walter

1.1 Commission administrative

1.1.1 Membres de la commission administrative 2019

Président : Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, directeur de la sécurité et de la justice

Vice-Présidente: Katharina Thalmann-Bolz, députée

Membres: Dr Adrian Urwyler, ancien juge cantonal, président de la sous-commission pénitentiaire
Christine Jakob-Steffen, députée, présidente de la sous-commission économique
Violaine Cotting, députée, vice-syndique
Bertrand Morel, député
John Zwick, expert en matière de constructions pénitentiaires
Dominique Schouwey, chef de bureau, président de la commission du personnel
Xavier Orsini, chef du service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation

Secrétaire : Mélanie Maillard, conseillère juridique à la DSJ



1.1.2 Message de M. Maurice Ropraz, président de la commission administrative

L'Établissement de détention fribourgeois a vécu en 2019 sa deuxième année d'existence dans sa nouvelle structure. Seulement deux ans ! pourrait-on dire. Et pourtant, combien lointaine déjà paraît l'époque où Bellechasse et la Prison centrale suivaient chacune leur chemin propre ! A l'heure de dresser le bilan de cet An 2 de l'EDFR, on ne peut que constater à quel point la fusion des deux entités s'est passée de manière naturelle, sereine, positive.

L'élaboration, en 2016, d'une planification pénitentiaire cantonale pour la période 2016-2026 a d'une certaine manière donnée au nouvel EDFR un cadre stratégique unique qui a sans nul doute aidé à sa réussite. La révision de cette planification, à la suite du rapport d'expert rendu après l'évasion survenue en septembre 2017 à la Prison centrale, et sa mise en œuvre ont renforcé encore le lien entre les deux sites – et leurs missions respectives – en les inscrivant dans une véritable communauté de destin.

L'objectif de cette planification, qui a été favorablement préavisée par la Commission administrative avant d'être adoptée par le Conseil d'Etat, est désormais de faire de Bellechasse le site cantonal unique pour la détention pénale.

La première étape demeure l'agrandissement du site actuel de Bellechasse, permettant avant tout de séparer physiquement les régimes ouverts et fermés. C'est un impératif sécuritaire. L'agrandissement du Pavillon permettra d'y disposer de 100 places en milieu ouvert, et de rapatrier les places de La Sapinière, qui sera détruite. Le bâtiment cellulaire subira quant à lui des rénovations et offrira 100 places en milieu fermé. La construction de nouveaux ateliers sécurisés, d'un centre médical et d'un centre d'accueil au Pavillon permettra d'améliorer la prise en charge de l'ensemble des détenus. Sous réserve du feu vert financier du Grand Conseil, au printemps 2020, les travaux pourront débuter au deuxième semestre 2021 et se terminer deux ans plus tard.

Deuxième priorité : le déplacement de la Prison centrale. L'analyse des différentes variantes a abouti au choix de la localisation sur le site de Bellechasse de la détention avant jugement, par une extension du bâtiment des EAP.

Horizon temporel : 2025 pour la mise en exploitation.

Le nécessaire échelonnement des deux projets ne doit pas masquer le caractère urgent de cette deuxième étape. Les incendies survenus en 2019 à la Prison centrale sont venus rappeler que ce bâtiment n'est tout simplement plus adapté pour assurer le niveau de sécurité qu'on est en droit d'exiger. Ce n'est d'ailleurs que grâce à un engagement exceptionnel du personnel présent lors de ces incendies que des conséquences plus tragiques ont pu être évitées. Que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs impliqués trouvent ici le témoignage de notre reconnaissance particulière.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel de l'établissement, qui fait preuve tout au long de l'année d'un engagement sans faille dans l'accomplissement de notre mission commune.

Enfin, je ne saurais conclure ce message sans adresser à notre directeur Franz Walter, qui prendra une retraite anticipée à fin août 2020, nos sentiments de profonde gratitude. Depuis son entrée en fonction le 1^{er} juin 2012, M. Walter a accompli un travail considérable et hautement apprécié, non seulement dans la gestion au quotidien de l'établissement, mais aussi en termes de projection stratégique et d'anticipation. L'EDFR est parfaitement positionné pour relever les défis qui l'attendent, et l'action de M. Walter durant ces huit dernières années y est pour beaucoup. Puisse-t-il dès lors, dès l'automne prochain, profiter d'une retraite amplement méritée.

1.1.3 Message de Mme Christine Jakob-Steffen, présidente de la sous-commission économique

La sous-commission économique s'est réunie quatre fois dont une séance sur l'alpage.

Conformément à sa mission, la sous-commission économique a procédé à l'analyse du budget, des comptes, de l'ensemble des questions financières, économiques et agricoles afin de les soumettre pour discussion et décisions à la commission administrative.

De manière générale, la sous-commission tient à relever la qualité de la gestion de l'Etablissement.

Cela vaut aussi pour le budget, qui a été maîtrisé avec succès, malgré les difficultés liées à l'estimation de certains postes comme par exemple dans le secteur agricole, dont les résultats dépendent fortement des conditions météorologiques.

L'introduction de nouveaux uniformes s'est déroulée à satisfaction des employés.

Il convient aussi de souligner les efforts constants déployés en vue d'assurer une qualité optimale et durable de l'exploitation agricole. Si la conversion à la culture bio présente toujours quelques difficultés, elle se trouve sur la bonne voie.

Ce domaine d'activité constitue un secteur capital pour l'Etablissement dans le cadre de sa mission de réinsertion. Il convient de relever également la tenue parfaite des alpages.

La sous-commission tient à exprimer sa reconnaissance et sa gratitude à la direction pour sa fructueuse collaboration. Elle remercie également l'ensemble du personnel de l'Etablissement pour son engagement ainsi que pour la qualité et la rigueur du travail fourni.

Finalement, elle tient à remercier le directeur, qui prendra en 2020 sa retraite bien méritée.

1.1.4 Message de M. Adrian Urwyler, président de la sous-commission pénitentiaire

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'exécution des peines et des mesures le 1er janvier 2018, les établissements de détention du canton de Fribourg ont été réunis dans un établissement de droit public doté de la personnalité juridique (EDFR/FRSA), ce qui a fait naître de nouvelles structures et une nouvelle organisation.

En tant qu'organe de consultation du Conseil d'Etat et de l'institution pour les questions d'organisation, de gestion et d'exécution des peines, la Commission administrative EDFR a attribué les tâches suivantes à la sous-commission pénitentiaire :

- a) elle peut mener des entretiens avec les personnes détenues et le personnel de l'Etablissement ;
- b) elle est informée des recours et décisions rendues par la Direction de la sécurité et de la justice dans le cadre des procédures de plaintes formulées contre le personnel ou la direction de l'EDFR ;
- c) elle prépare, à l'attention de la Commission, un préavis à la Direction de la sécurité et de la justice sur l'organigramme de l'Etablissement et examine les projets de règlements qui doivent être approuvés ou adoptés par la Commission ;
- d) elle prépare, à l'attention de la Commission, des avis au Conseil d'Etat, à la Direction de la sécurité et de la justice ou au Conseil de direction de l'Etablissement sur d'autres questions de portée générale ou sur des points spécifiques, à la demande de ces instances ou de sa propre initiative.

La sous-commission pénitentiaire s'est réunie à quatre reprises au cours de l'année écoulée, trois fois sur le site de Bellechasse à Sugiez et une fois sur le site de la Prison centrale à Fribourg. Elle a répondu à la demande d'entretien de 10 détenus au total. La sous-commission a également rencontré la commission du personnel EDFR pour un échange de vues. Elle a préavisé le règlement d'organisation de la Commission administrative ainsi que celui de la commission du personnel à l'attention de la Commission administrative.

Dans le cadre de son activité, la sous-commission a une vue d'ensemble représentative de la situation de l'Etablissement de détention fribourgeois. Les conditions de vie et de détention dans l'Etablissement de détention fribourgeois ont été décrites comme bonnes et correctes en tous points par les détenus et internés entendus. Les problèmes évoqués par les détenus étaient régulièrement liés à leur situation de vie personnelle et concernaient souvent le traitement de leurs problèmes de santé, les frais de téléphone et les modalités des visites. Des suggestions d'amélioration ponctuelles ont été accueillies positivement par la direction qui les a concrétisées dans la mesure du possible. Les détenus ont relevé les qualités humaines et le comportement respectueux du personnel de l'Etablissement.

La sous-commission pénitentiaire a constaté que l'Etablissement de détention fribourgeois est bien géré et de manière compétente. Les ajustements liés à la fusion et aux nouvelles structures ont nécessité un engagement important à tous les niveaux. La sous-commission remercie la direction et tous les collaborateurs de l'Etablissement de détention fribourgeois pour le bon travail effectué en 2019 à l'égard de notre société.

1.2 Conseil de direction de l'Etablissement de détention fribourgeois

1.2.1 Membres du Conseil de direction

Franz Walter, Directeur, Pensier

Roger Crottaz, Directeur adjoint, Chef de division encadrement, Villars-Bramard

Andreas Bürgin, chef de division sécurité, Rosé

Rosa Piller, cheffe de division ressources, Montévraz

Martin Hertach, chef de division agriculture, Galmiz

Fabien Seelmann, chef de division ateliers et construction, Cordast

Alain Sauteur, chef de division Prison centrale, Villars-sur-Glâne

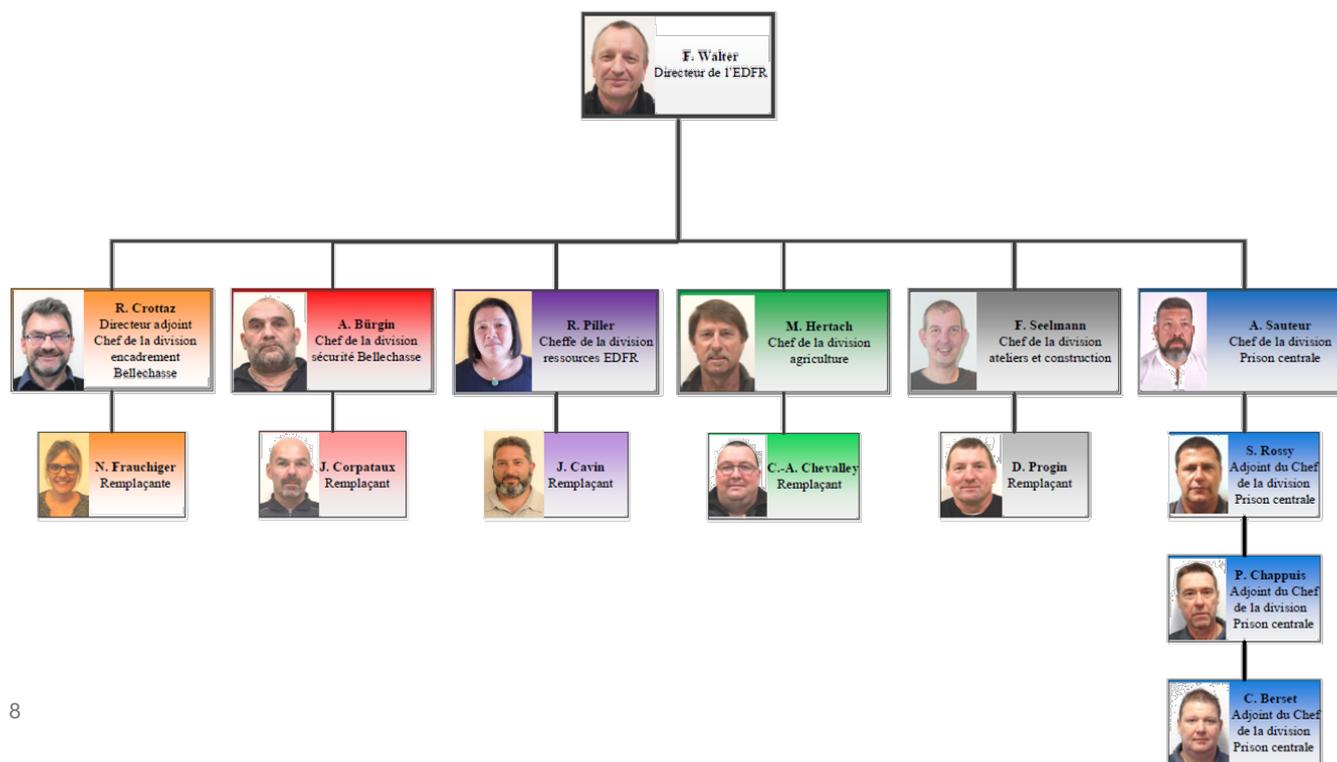
1.2.2 Message de M. Franz Walter, Directeur

Une nouvelle fois, l'année écoulée a été marquée par un travail intense et globalement sans perturbations pour les deux sites de Bellechasse et de la Prison centrale. Cette performance est loin d'être une évidence, compte tenu de la population carcérale difficile. Elle serait impossible sans le travail quotidien de nos collaborateurs et collaboratrices, qui sont appelés à concilier l'écart toujours plus grand entre resocialisation et maintien de la sécurité. Et ils ne sont pas gâtés : je pense ici aux ressources restreintes et au manque fréquent de reconnaissance de leur travail par le public. Je tiens encore une fois à exprimer ma reconnaissance toute personnelle à tous les collaborateurs et collaboratrices. Grâce à l'expertise et à la motivation d'une grande part de nos spécialistes, nous continuerons d'être reconnus dans le Concordat romand. A juste titre, nous sommes réputés en tant que spécialistes du régime progressif avec beaucoup de succès dans la resocialisation. Même si cela semble être peu compréhensible pour les externes, la question essentielle qui se pose n'est pas : « Qu'est-ce que nous voulons : sécurité ou resocialisation ? ». L'un n'existant pas sans l'autre, la bonne réponse est la suivante : « sécurité et resocialisation ! »

En parallèle, des décisions stratégiques d'importance ont été préparées. L'année prochaine, le parlement adoptera vraisemblablement le crédit d'engagement pour l'agrandissement du site de Bellechasse. Ainsi, le problème sécuritaire de la mixité des différents régimes de détention dans un même bâtiment, qui existe déjà depuis des décennies, débouchera enfin sur une solution. En outre, nous avons bon espoir que le crédit d'étude pour le déménagement de la Prison centrale sur le site de Bellechasse, qui représente une solution efficace à coût avantageux, sera également validé.

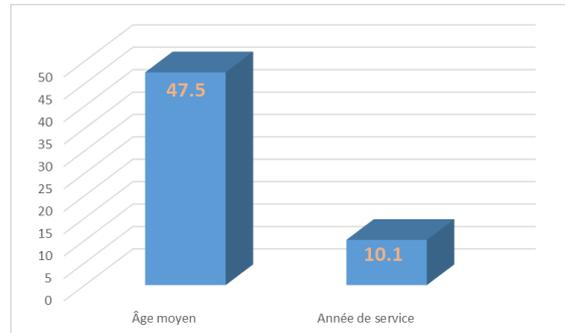
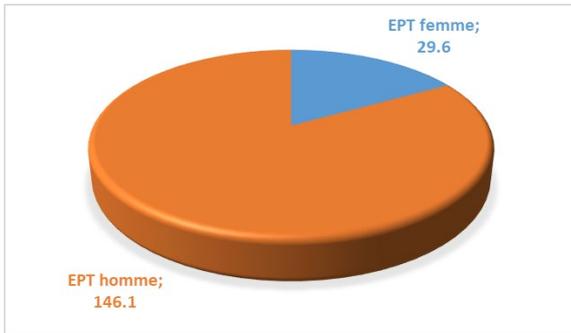
Prenant ma retraite anticipée en automne 2020, je ne vivrai plus la réalisation de ces mesures ambitieuses mais inévitables en tant que directeur de l'EDFR. C'était un honneur et un privilège de collaborer, depuis 2012, sur le front au développement de l'exécution des peines fribourgeoises. Je vous remercie vivement pour votre soutien critique mais constructif au cours des dernières années. Et je vous encourage à garder cet engagement et cette bienveillance. Avec vous, il sera toujours possible de parvenir à des grands succès dans un petit canton. Les collaborateurs et collaboratrices aussi méritent ce bon vouloir !

1.2.3 Organigramme

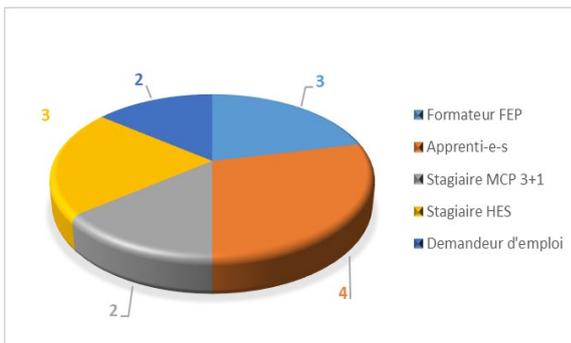


2 Personnel et ressources

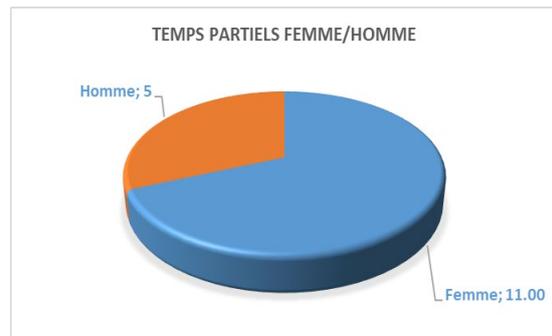
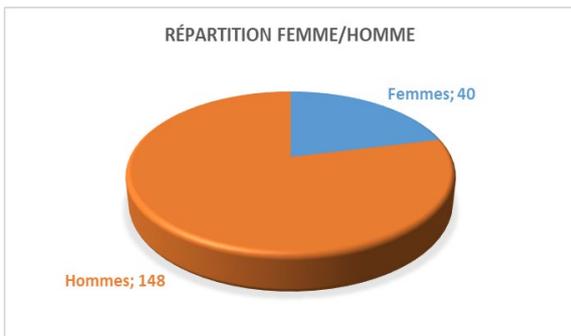
2.1 Nombre EPT et âge moyen



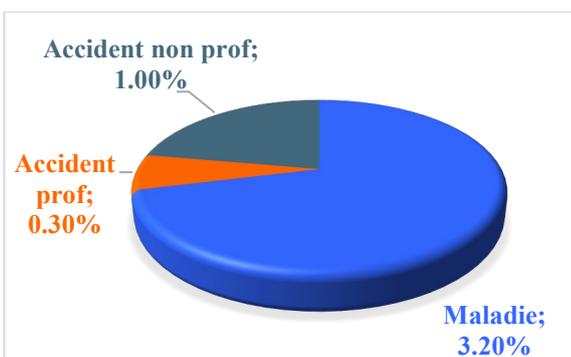
2.2 Personnel hors EPT



2.3 Répartition hommes/femmes et temps partiel



2.4 Absentéisme moyen



2.5 Retraites

Durant l'année, les collaboratrices et les collaborateurs suivants sont partis-es à la retraite :

Serge Belk
Paul-Anton Bertschy
Freddy Panchaud
Paul-André Carrel
Bertrand Progin
Daniel Progin
Thérèse Bapst

2.6 Diplômes

Ont réussi leur brevet fédéral d'agent de détention :

Marcel Barras
Marc Brülhart
Jean-Louis Broye
Jérôme Ecoffey
David Lionel
Laurent Lehmann
Claude-Alain Pochon

Ont réussi leur certificat fédéral de capacité d'employé-e de commerce :

David Vonlanthen
Alissa Brügger
Florian Probst (avec maturité)

3 Finances

3.1 Compte de résultats

3.1.1 En général

Compte de fonctionnement	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Total des charges	36 070 499.00	35 385 450.00	29 181 831.00
Total des revenus	-32 732 284.00	-33 593 000.00	-24 699 651.00
Excédent de charges	3 338 215.00	1 792 450.00	4 482 180.00

Après bouclement, le compte de résultats présente un excédent de charges de Fr. 3 338 215.- supérieur de Fr. 1 545 765.- à l'excédent de charges budgétisé (+ 86.24 %).

L'EDFR est conscient que ce dépassement est beaucoup trop élevé par rapport au budget 2019. Notre objectif pour les années à venir est le respect du budget alloué.

3.1.2 Charges

Les charges sont supérieures de Fr. 685 049.- (+ 1.94 %) par rapport à celles budgétisées.

Des dépassements ont été enregistrés pour le traitement du personnel (notamment pour le paiement des heures supplémentaires), pour les frais de recrutement, l'achat de carburant, les matières premières, les frais de culture, le chauffage, les frais de télécommunications des détenus, les prestations médicales par des tiers, les assurances, les améliorations foncières et l'entretien et la rénovation des immeubles. Seules les dépenses supplémentaires significatives ont fait l'objet d'une couverture par des crédits supplémentaires.

Il y a des dépassements qui sont apparus avec le passage des dernières écritures comptables en fin d'année et qui n'ont pas pu faire l'objet d'une demande de crédit supplémentaire (début janvier 2020 = délai dépassé).

Les dépenses ont par contre été en-dessous des prévisions budgétaires (- Fr. 449 852.-, soit -13.12 %) pour les frais des commissions, les frais de formation, le matériel de nettoyage, les produits alimentaires, l'achat d'équipements téléphoniques, les frais de bétail, l'éclairage, l'eau (pour les taxes d'épuration), les prestations de service par des tiers, les transports et les déplacements. La marge dégagée a été utilisée principalement pour l'achat de matières premières.

3.1.3 Revenus

Les revenus sont inférieurs de Fr. 860 716.- (- 2.56 %) par rapport à ceux budgétisés.

La plus grande partie de cette baisse provient d'une diminution des récupérations des frais de détention (- Fr. 1 258 561.- par rapport aux recettes planifiées). En effet, les rénovations des cellules de la Prison centrale mais aussi du bâtiment cellulaire de Bellechasse ne nous ont pas permis d'occuper les cellules en travaux et par conséquent cela a diminué les recettes. Les recettes budgétisées n'ont également pas été atteintes dans de moindres mesures pour les prestations de service pour des tiers, la vente de bétail et la vente d'eau.

Les revenus ont par contre été nettement supérieurs pour les ventes de carburant, les indemnités journalières de l'assurance accident, les recettes administratives diverses, les locations et les subventions fédérales pour la rénovation des immeubles. Ils l'ont été dans une moindre mesure pour les journées de pensions des détenus.

3.2 Comptes des investissements

3.2.1 En général

Compte des investissements	Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018
Total des dépenses	3 214 302.00	3 200 000.00	2 248 924.00
Total des recettes	-846 499.00	-635 000.00	1 485 073.00
Excédent de dépenses	2 367 803.00	2 565 000.00	3 733 997.00

Après bouclage, le compte des investissements présente un excédent de dépenses de Fr. 2 367 803.-, soit – Fr. 197 197.- par rapport au budget (- 7.69 %). Ces chiffres tiennent compte des reports de crédits.

3.2.2 Dépenses

Les dépenses des investissements sont supérieures de Fr. 14 302.- (0.45 %) par rapport au budget. Une étude concernant la protection d'inondations des grands marais a débuté en 2019 et cette dernière n'a pas été budgétisée. Plusieurs partenaires de la région sont touchés par cette étude. Le site de Bellechasse est particulièrement concerné par ce grand projet, car une grande partie des terrains lui appartient. De plus, plusieurs projets n'ont pas pu être réalisés en 2019 et ont fait l'objet de reports de crédit.

Des reports de crédit de 2019 sur 2020 ont été demandés pour un montant de Fr. 3 319 350.-. Ils concernent le concept de sécurité 2020 pour un montant de Fr. 32 700.-, la construction de la nouvelle étable pour le jeune bétail pour un montant de Fr. 398 230.-, l'agrandissement ABEL pour un montant de Fr. 2 424 420.- et enfin l'étude de la construction de la Prison Centrale pour un montant de Fr. 464 000.-.

3.2.3 Recettes

Les recettes des investissements sont supérieures de Fr. 211 499.- (33.31 %) par rapport aux prévisions budgétaires.

Des subventions ont été versées par la Confédération pour un montant de Fr. 726 740.- qui concernent le dépôt économat du Pavillon (Fr. 88 100.-), la centrale de chauffage de copeaux à bois (Fr. 37 300.-), le concept de sécurité EB 2020 (Fr. 220 320.-), le couvert à machine agricole (Fr. 17 300.-) et la nouvelle étable pour le jeune bétail (Fr. 363 720.-).

Nous avons également reçu un montant de Fr. 118 034.- pour les installations photovoltaïques ainsi qu'un montant de Fr. 1725.- pour la protection contre la foudre.

4 Site Bellechasse

4.1 Détenus

4.1.1 Effectif des détenus au 31 décembre 2019

a)	Détenus en exécution placés par	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
	FRIBOURG	58	53	57	59
	VAUD	47	40	45	37
	VALAIS	1	1	1	4
	NEUCHATEL	15	14	15	12
	GENEVE	15	11	0	7
	JURA	5	3	7	6
	TESSIN	-	-	1	1
	autres	1	3	2	4
b)	Exécution anticipée de sanctions pénales				
	FRIBOURG	25	46	35	39
	autres cantons	19	14	14	21
c)	Mesures pénales	2	7	7	3
d)	Placement à des fins d'assistance (art. 426 CCS)				
	FRIBOURG	-	-	-	1
	autres cantons	-	-	-	-
Total		188	192	193	194

4.1.2 Confessions au 31 décembre 2019 et âge moyen 2019

Au 31 décembre 2019, le site de Bellechasse comptait 76 détenus de confession chrétienne (soit 40.43 %), 85 détenus de confession musulmane (soit 45.21 %), 25 détenus sans confession ou de confession inconnue (soit 13.30 %) et 2 détenus de confession bouddhiste (soit 1.06 %).

L'âge moyen des 309 détenus entrés à Bellechasse en 2019 est de 36,5 ans.

4.1.3 Journées de détention par maison

Journées – occupation par maison 2019

	Suisse	Etrangers	% Etrangers	Total
Bâtiment cellulaire	9 873	24 436	71 %	34 309
Exécution anticipée de peine	2 172	12 308	85 %	14 480
Pavillon	6 727	7 790	54 %	14 517
Sapinière	1 830	5 453	75 %	7 283
Total	20 602	49 987	71 %	70 589

Journées – occupation 2018 / 2017 / 2016 / 2015 / 2014 / 2013

	Suisse	Etrangers	% Etrangers	Total
Total 2018	18 403	51 587	74 %	69 990

	Suisse	Etrangers	% Etrangers	Total
Total 2017	16 818	54 392	76 %	71 210
Total 2016	16 191	55 026	82 %	71 217
Total 2015	12 787	58 399	82 %	71 186
Total 2014	13 913	57 582	80 %	71 495
Total 2013	13 959	57 008	80 %	70 967

4.1.4 Taux d'occupation par maison

Taux moyen	Bâtiment	2019	2018	2017	2016	2015
	Exécution anticipée de peine	99 %	99 %	100 %	100 %	99 %
	Bâtiment cellulaire	92 %*	91 %*	95 %	94 %	95 %
	Pavillon	99 %	99 %	100 %	100 %	99 %
	Sapinière	95 %	90 %	90 %	90 %	94 %
Total	Bellechasse	96 %	95 %	97 %	97 %	96 %

* 3 places indisponibles durant toute l'année pour cause de travaux

4.1.5 Répartition des journées de détention par canton

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
FR	49 %	52 %	53 %	49 %	39 %	42 %	36 %
NE	11 %	10 %	7 %	10 %	14 %	17 %	15 %
VD	25 %	25 %	26 %	25 %	26 %	20 %	26 %
GE	7 %	5 %	3 %	5 %	9 %	8 %	14 %
TI	0 %	0 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %
VS	3 %	2 %	3 %	2 %	2 %	3 %	3 %
JU	4 %	4 %	4 %	5 %	4 %	4 %	2 %
divers	1 %	2 %	3 %	4 %	5 %	5 %	3 %

4.1.6 Nombre d'entrées par canton

	2019	2018	2017	2016	2015
FR	168	180	202°	208*	182
NE	25	19	21	29	46
VD	91	90	106	83	93
GE	15	13	13	8	14
TI	1	-	-	-	-
VS	3	4	4	4	4
JU	6	5	4	9	9
divers	-	3	9	9	10
Total	309	314	359	350	358

* parmi lesquelles 102 entrées suite à une arrestation ; ° parmi lesquelles 105 entrées suite à une arrestation.

Remarques : 1. Travaux depuis fin décembre 2017, en cours, qui grèvent trois places. 2. Mise en place d'une cellule (3 places) très courtes peines (peine de 30 jours et moins) dès février 2018.

4.1.7 Durée de la peine

	2019		2018		2017	
jusqu'à 6 mois (inclus)	161	52.1 %	159	50.6 %	198	55.2 %
de 6 à 12 mois	34	11 %	37	11.8 %	41	11.4 %
de 1 à 2 ans	34	11 %	28	8.9 %	24	6.7 %
de 2 à 3 ans	12	3.9 %	11	3.5 %	14	3.9 %
de 3 à 4 ans	6	2 %	6	1.9 %	5	1.4 %
de 4 à 5 ans	0	-	1	0.3 %	3	0.8 %
de 5 ans et plus	3	1 %	4	1.3 %	4	1.1 %
Exécutions anticipées + mesures (durée non connue)	59	19 %	68	21.7 %	70	19.5 %
Total	309		314		359	

4.1.8 Evolution des peines inférieures à un mois

	2019		2018		2017		2016	
Durée de séjours inférieurs à 1 mois	27	8.73 %	33	10.5 %	67	18.6 %	40	11.4 %

4.1.9 Sanctions disciplinaires et tests d'urine

2019								
	Téléphones portables	Stupéfiants	Nombre prises d'urine	% Tests positifs sur 942 prises d'urine	Total de jours de cellule forte	Sanctions prononcées	Nombres d'amendes	Amendes en Fr.
Total	36	88	942	19.5 %	407	453	75	4516.50

4.1.10 Provenance des entrées 2019

Suisse	71
Europe de l'ouest	61
Europe de l'est	57
Afrique du nord	20
Afrique subsaharienne	68
Asie	22
Autres	10
Total	309

4.1.11 Service médical

Consultations	2019	2018	2017	2016
Médecins site Bellechasse	792	522	813	875
Psychiatres/Psychologues/Infirmier en psychiatrie (ergothérapie psy)	1 553 (43)	1 073	1 214	1 434
Dentiste	300	306	245	229
Physiothérapeute	511	488	540	375
Hospitalisations	14	18	13	19
Transports médicaux	126	121	127	153

4.1.12 Sorties des détenus

	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Conduites (nbre)	48	43	29	40	34	20	68
Permissions (nbre)	28	57	38	36	74	55	133
Congés (nbre)	199	213	221	142	141	130	240

4.2 Encadrement

4.2.1 Le colloque interdisciplinaire

L'idée de ce nouveau colloque est née pour permettre à tous les collaborateurs, qui côtoient la personne détenue de participer à son évaluation de manière plus active que par le biais d'un simple téléphone entre le collaborateur et l'intervenant social, ceci dans le cadre des préavis établis conjointement par la direction et par le service social de l'établissement.

Ce colloque a également pour but de faire émerger un avis consolidé des différents intervenants de l'EDFR, ce qui donne lieu à une observation la plus objective possible, et subséquemment à un rapport. Si les chefs d'ateliers sont désormais partie prenante de ce processus, au même titre que les collaborateurs du service intérieur, les personnes détenues réalisent également que ce n'est pas seulement leur intervenant social qui « juge » leur situation, mais l'ensemble des collaborateurs en charge de leur suivi. Un autre avantage de la mise en place de ce colloque est qu'il permet l'échange direct inter-secteurs et inter-divisions, ce qui a un impact positif sur la communication à l'intérieur de l'institution.

Une plus-value supplémentaire se situe au niveau des relations et de la communication de l'établissement avec le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM), respectivement le Centre de psychiatrie forensique (CPF).

En effet, cet organisme partenaire a été rapidement intégré au colloque sous sa nouvelle forme. En sus du fait que le projet a été favorablement accueilli par les collaborateurs du CPF officiant sur notre site, nous avons pu relever une implication et une participation actives de leur part.

De manière concrète, sous la coordination du service social, il est demandé à tous les collaborateurs concernés de remplir un document (plusieurs items sont requis). Par ce biais, les intervenants communiquent leur avis et leur appréciation sur le comportement, ainsi que sur l'attitude de la personne détenue :

- > au travail (chefs d'atelier) ;
- > dans le cellulaire (service intérieur) ;
- > avec les autres personnes détenues (service intérieur) ;
- > avec les collaborateurs (service intérieur).

Le service social, l'unité criminologique, le secteur formation et le service médical apportent aussi les considérations qui pourront être utiles à l'évaluation, respectivement à la rédaction du préavis. Quant au CPF, il intervient concernant les personnes détenues sous injonction de soin, bénéficiant d'un suivi thérapeutique volontaire, ou encore dans le cadre de toute situation de suivi institutionnel pertinent.

Pendant le colloque, le responsable de la division encadrement et formation (ou son suppléant) parcourt les différents dossiers en plénum. Il adopte le rôle de modérateur en demandant aux collaborateurs présents (ceux qui ont rempli le document ou leur représentant) de clarifier leur appréciation, et en stimulant l'échange d'opinion entre les intervenants des différentes divisions. Comme mentionné précédemment, les informations récoltées par le biais de ce processus seront utilisées par l'intervenant social afin de rédiger un préavis pour une libération conditionnelle, un rapport de comportement, une sortie (conduite, congé), un passage en secteur ouvert ou en travail externe.



4.3 Agriculture

4.3.1 Introduction

Au cours de l'année écoulée, nous avons axé notre travail sur les aspects suivants :

- > La resocialisation ;
- > La biodiversité et l'écologie ;
- > La coopération avec des partenaires externes.

Vous trouverez ci-dessous des exemples concrets à titre d'illustration.

4.3.2 Travail avec les porcs laineux

La promotion de la réussite de la réinsertion d'un détenu est, en plus du travail quotidien de sécurité, le pilier principal de notre activité et la raison d'être de l'existence de notre exploitation agricole.

Le travail avec les animaux, les plantes et sur les machines apporte de nombreux avantages. Il permet d'encourager la responsabilisation et d'établir la confiance. Grâce à la connaissance de l'origine de notre pain quotidien, la personne détenue apprend à respecter notre nourriture.

Il est par ailleurs aussi établi que le contact avec les animaux permet d'améliorer les échanges interpersonnels. Grâce au projet « porcs laineux », nous pouvons valoriser les différents aspects de notre travail.



4.3.2.1 La resocialisation

Les personnes détenues montrent beaucoup d'intérêt et de motivation dans l'apport des soins aux porcs laineux.

4.3.2.2 La biodiversité et l'écologie

La commune de Morat a demandé notre soutien dans la lutte contre le souchet comestible dans une parcelle voisine, qui a été contaminée par cette *néophyte envahissante*. Nous avons proposé de partager la parcelle en deux. Dans une première moitié, cette mauvaise herbe a été traitée en mode traditionnel par des machines et des produits phytosanitaires. Dans l'autre moitié, nous avons engagé les porcs laineux pour fouiller le sol et pour manger les tubercules du souchet comestible, ce qui permet de freiner sa prolifération.

4.3.2.3 La coopération avec les partenaires externes

L'Institut Agricole de Grangeneuve (IAG) a été chargé du suivi scientifique de l'expérience concernant la lutte contre le souchet comestible au moyen des porcs laineux. En tant qu'éleveur de cette race de porcs en voie de disparition, nous sommes membres de l'Association suisse d'élevage des porcs laineux et soutenons l'organisation « *Pro Specie Rara* ».

4.3.3 La conversion des cultures maraîchères en mode d'exploitation « Bio »

Notre ferme a été reconnue comme exploitation formatrice et nous avons maintenant la possibilité de proposer des apprentissages et des formations certifiantes (AFP ou CFC), qui sont une porte d'entrée vers une vie sans criminalité. Par ailleurs, nous offrons également des formations reconnues (SUVA) pour les engins de levage (chargeurs frontaux, chariots élévateurs, etc.), afin que les détenus améliorent leur employabilité et ainsi augmentent leurs chances de trouver du travail dans les entreprises en lien avec l'agriculture.



4.3.3.1 La resocialisation

Ce mode de culture représente un terrain d'entraînement idéal. Les détenus peuvent être engagés en équipe ou individuellement, selon leur état physique et psychique. Au cours de l'année écoulée, dans la mesure où quelques détenus étaient munis d'un permis de conduire agricole, ils ont été en mesure d'effectuer de nombreuses tâches de façon indépendante, y compris celles qui requièrent un haut niveau de compétences, comme la plantation de pommes de terre ou le semis de diverses variétés de légumes. Le contrôle des mauvaises herbes qui exige beaucoup de travail manuel mais un niveau de compétence moins élevé, doit, quant à lui, être effectué en équipe.



4.3.3.2 La biodiversité et l'écologie

La culture biologique est sans aucun doute la méthode de culture la plus douce.

4.3.3.3 La coopération avec les partenaires externes

L'atelier de la cuisson des choux a pu être maintenu grâce à la conversion à la culture bio, dans la mesure où celle-ci a permis d'offrir un marché de niche à notre partenaire de longue date. Avec la production de mini légumes, notamment, qui a été l'un des projets novateurs, de nouveaux partenaires commerciaux ont pu être acquis.

4.4 Ateliers et constructions

La division constructions et ateliers, sous la conduite de M. Fabian Seelmann, est responsable de la maintenance des immeubles et des véhicules. La cuisine y afférente s'occupe de la préparation des repas, tandis que l'atelier sécurisé fabrique des produits créatifs et savoureux. La resocialisation et l'occupation des détenus est au centre de toutes ces activités.

4.4.1 Activités diverses

Bureau technique : A la fin février, M. Fredy Panchaud a pris une retraite bien méritée. Depuis lors, le bureau technique est dirigé par M. Michael Piller. Le bureau s'engage dans différents domaines de la division.

Secteur Constructions : Ce secteur est en charge de la planification et de l'organisation générale des projets, des travaux de construction, de transformation et de réfection, de l'organisation du maintien des infrastructures et superstructures. Il gère aussi les subventions fédérales.

Secteur Ateliers : ce secteur est en charge de la collaboration avec les divers ateliers sécurisés du BC et des EAP pour l'élaboration et le suivi de la réalisation des divers projets.

Santé et sécurité au travail (SST) : la commission Hygiène et sécurité (CHS) formée de 6 personnes provenant de divers secteurs du site de Bellechasse poursuit inlassablement ses activités. Elle applique, fait appliquer et informe le personnel sur l'évolution des normes. De plus, des journées de formation sont organisées au cas par cas sur des thèmes spécifiques.

4.4.2 Activités du secteur Ateliers

Le secteur Ateliers se consacre principalement à l'occupation des détenus en secteur fermé. Il comprend 3 ateliers spécifiques.

Atelier sécurisé BC, secteur fermé : formé de 12 agents de détention (8,4 EPT), cet atelier, le plus grand de Bellechasse, occupe environ 45 détenus par jour. De nombreuses activités leur sont proposées : débitage et confection de bougies finlandaises, divers articles en cuir, préparation de cartons de bûchettes de bois, montage et/ou réparation de palettes en bois ainsi que différents articles créatifs et artisanaux pour la vente, etc.

Atelier sécurisé EAP, secteur fermé : afin d'employer successivement (matin et après-midi) entre 30 et 34 détenus qui sont affectés à cet atelier, diverses activités attractives sont proposées par les 4 agents de détention (2,8 EPT) : atelier bois, atelier de dessiccation de fruits et légumes, poursuite du développement de l'atelier de biscuiterie (produits fribourgeois) ainsi que la production d'huiles et de sirops différents. Pour mettre en valeur les nombreux produits proposés, l'EDFR participe à divers marchés et procède à des ventes auprès de divers magasins régionaux. Une partie de ces produits peuvent être commandés par l'intermédiaire du site internet de Bellechasse : www.bellechasse.ch.

Atelier lingerie EAP secteur fermé : en collaboration et sous la responsabilité de 2 personnes (1,7 EPT), en moyenne 6 à 8 détenus attribués à ce secteur s'occupent du lavage, de l'entretien du linge et de la répartition des trousseaux de l'ensemble des 200 résidents et, en parallèle, des divers secteurs de Bellechasse.

Les responsables des divers ateliers estiment que les activités effectuées, souvent dans des conditions difficiles, servent très bien les objectifs de formation et de réinsertion des détenus par le travail et la mise en valeur de leurs aptitudes.

Même si les activités exercées sont assez variées, la recherche de nouveaux projets et de nouveaux partenaires n'est pas évidente et constitue un défi permanent pour les secteurs Ateliers sécurisés BC et EAP.

4.4.3 Activités du secteur Constructions

Le secteur constructions comprend la cuisine, le garage et les artisans, soit un total de 24 agents de détention pour plus de 50 détenus.

Cuisine, milieu ouvert : la cuisine du site Bellechasse située au Pavillon comprend aussi la boucherie et l'abattoir. Pour mener à bien leur importante tâche, le responsable de la cuisine accompagné de 4 collaborateurs (5 EPT) et d'une vingtaine de détenus s'active journalièrement et invariablement durant toute l'année pour offrir une cuisine variée, équilibrée et de qualité.

Afin de satisfaire au mieux les papilles des détenus mais aussi du personnel et des visites, ils doivent tenir compte du budget alloué, de la disponibilité des marchandises de provenance interne (légumes et viande) et externe, de la disparité et de l'origine des détenus et des divers régimes alimentaires.

La cuisine est un secteur important et un maillon essentiel du bon fonctionnement de Bellechasse. Le mode de fonctionnement de la cuisine en général et l'alimentation en particulier servent comme outil de réinsertion professionnelle et sociale des détenus. En les impliquant, on leur offre la possibilité d'une formation spécifique, intéressante et enrichissante.

La cuisine en chiffres pour l'année 2019, c'est 170'500 repas, 83'950 couronnes de pain, 101 bêtes abattues ce qui correspond à environ 20'000 kg de viande préparée et transformée.

Garage : le garage assure annuellement l'entretien et la maintenance du parc de véhicules et machines des EB, soit plus de 100 engins. Deux agents de détention mécaniciens, accompagnés en moyenne par 3 ou 4 détenus, travaillent dans ce secteur.

Artisans : ce secteur est formé de nombreux sous-secteurs qui sont similaires à de « petites entreprises de construction ». Sous la responsabilité de 17 agents de détention artisans, le secteur construction occupe journalièrement jusqu'à 30 détenus. Il se consacre à l'important patrimoine immobilier de Bellechasse. Il construit, transforme, rénove et entretient les diverses constructions, installations, infrastructures et superstructures disséminées sur son territoire. En fait partie une adduction d'eau qui dispose de deux sources, une sur le Mont Vully et l'autre à Lurtigen.

Parc immobilier du site Bellechasse : situé principalement dans la plaine des Grands Marais, il comprend actuellement 67 bâtiments à usages multiples situés sur le territoire des communes du Bas-Vully (Bellechasse, Péage et Chablais, 49 bâtiments) et de Galmiz (La Sapinière, les Vernes et Lugnorenmoos, 18 bâtiments). En complément, 12 chalets d'alpage, sont situés dans les Préalpes fribourgeoises, sur le territoire des communes de Châtel-St-Denis et Semsales. L'ensemble des 79 immeubles, propriétés des EB, représente actuellement une valeur ECAB de plus de Fr. 120 mio. S'y ajoute le bâtiment de la Prison centrale situé en Basse-ville de Fribourg.

Subventions : la Confédération, par l'intermédiaire de l'Office fédéral de la Justice (OFJ), subventionne les différentes réalisations reconnues indispensables à l'occupation et à la formation des détenus. Le taux actuel de subventions, toujours le même, est de 35 % pour les frais reconnus. Concernant le paiement de subventions pour l'année 2019, la somme s'élève à environ Fr. 350 000.-. Ces subventions sont destinées à l'étable (déjà en construction) pour le jeune bétail.

4.4.4 Principaux travaux de construction et projets exécutés, en cours ou à exécuter

4.4.4.1 Nouvelle étable pour le jeune bétail

En juillet 2019 a débuté la construction d'une étable pour le jeune bétail. Les étables accueilleront 60 veaux et 92 bovins. Les frais de réalisation s'élèvent à environ Fr. 1 300 000.-. L'excavation, les travaux de stabilisation des fondations et les travaux du gros œuvre (canalisation, dalles, fondations) ont été réalisés par notre section maçonnerie en collaboration avec des détenus. L'étable pour les veaux sera complètement ou en partie réalisée avec le soutien d'une entreprise externe. L'ensemble du projet sera opérationnel fin août.

4.4.4.2 Projet Agrandissement de Bellechasse (ABEL)

En prévision d'une extension de Bellechasse qui comprend l'agrandissement du Pavillon ainsi que la construction d'un centre médical et d'un atelier sécurisé, un message présentant la demande d'un crédit d'engagement a été préparé cette année. Celui-ci a été validé par le Conseil d'Etat avant Noël et devra être traité par le Grand Conseil au printemps 2020.

Pour souci de clarté, le projet a été divisé en plusieurs objets :

- > ABEL 2 : construction d'un atelier pour le secteur fermé ;
- > ABEL 3 : extension du Pavillon (bâtiment d'accueil et extension cellulaire) ;
- > ABEL 4 : construction d'un Centre médical.

La demande de permis de construire pour ABEL 2 a déjà été approuvée, tandis que, pour ABEL 3 et 4, les préavis pour une demande préalable sont prêts. Tous les projets de constructions ont été développés en collaboration avec la Direction de la sécurité et de la justice et le Service des bâtiments.

4.4.4.3 Transfert de la détention avant jugement (DEM. PC)

En vue de la fermeture de la Prison centrale, située en Basse-Ville de Fribourg, et le transfert de la détention avant jugement à Bellechasse, un message présentant la demande d'un crédit d'étude a été élaboré cette année. Celui-ci a été validé par le Conseil d'Etat avant Noël et devra être traité par le Grand Conseil au printemps 2020.

Bâtiment cellulaire 302, ailes des cellules : entre 1989 et 1998, les EB ont procédé à des travaux du réaménagement complet, notamment de l'aile des cellules. Après toutes ces années d'utilisation, une rénovation des cellules est devenue indispensable. Couloir après couloir, les travaux se poursuivent et sont exécutés au fur et à mesure. Durant cette année, le secteur constructions du site Bellechasse a effectué les travaux de réfection du couloir C1.

4.4.4.4 Travaux d'entretien en général

En parallèle des autres travaux et activités, exécution des divers et nombreux travaux de suivi, d'entretien et de maintenance courants pour, en général, l'ensemble des bâtiments et infrastructures, et en particulier, le biogaz. Divers travaux d'entretien sur le réseau d'adduction d'eau. Idem sur le réseau d'eaux usées avec mise en place de compteurs et divers travaux à la station de pompage. Poursuite des travaux de réfection et d'entretien des routes et places et d'amélioration du réseau électrique, etc.

4.4.4.5 Alpages

Travaux de réfection du chalet Incrota, principalement au niveau du renforcement de la charpente. Travaux de réfection des façades (fissures) chalet Le Mormothey. Poursuite des travaux d'entretien et de maintenance des chemins et de l'adduction d'eau.

4.4.4.6 Conclusion

Tenant compte des contingences liées aux mesures de surveillance, à l'encadrement, à la formation professionnelle et enfin, à la population carcérale qui comprend des niveaux d'aptitude, de productivité et de savoir-faire très différents, les activités du secteur constructions se sont poursuivies de manière soutenue. De plus, la diversité des tâches entreprises exige une polyvalence qui trouve son avantage dans l'utilisation des compétences des détenus à de nombreux niveaux.

Année après année, les artisans assurent la construction et l'entretien des bâtiments et des infrastructures de Bellechasse. Par leurs prestations, ils contribuent sensiblement à alléger la charge financière de l'Etat. Ce système de travail et cette philosophie, unique en Suisse, fonctionnent depuis de nombreuses années et doivent absolument être conservés. L'ensemble des travaux effectués démontre la volonté de préserver et d'améliorer le cadre de travail et le patrimoine dans le respect des hommes et de l'environnement.

4.5 Division sécurité

La Division sécurité est composée de 4 maisons (EAP, BC, PAV et SAP), d'une centrale, dont des gardiens de nuit, des brigades et du corps des sapeurs-pompiers (CSP).

4.5.1 Mission de la division

La mission générale de la division a toujours été de garantir la sécurité des personnes (personnel et détenus), des infrastructures et de la société civile.

Pour cela, on recourt à 3 mesures :

1. Mesures physiques : murs d'enceinte, treillis, grilles, serrures, installations diverses et équipements (sécurité passive).
2. Mesures structurelles et organisationnelles : personnel de surveillance (sécurité active).
3. Mesures socio-émotionnelles : connaissances des caractéristiques individuelles des personnes détenues, ambiance dans l'établissement, qualité de l'encadrement, rapports entre personnel et détenus, conditions de travail et activités-loisirs (sécurité dynamique).

4.5.2 Secteur Exécution anticipée des peines (EAP)

Le secteur EAP est la maison cellulaire de Bellechasse la plus sécurisée, où l'on exploite aussi les cellules fortes. Les locaux de la lingerie se trouvent également dans ce bâtiment.

4.5.2.1 Détenus EAP

Le secteur EAP accueille 40 détenus aux profils atypiques, dont 2/3 dépendent de l'autorité de placement fribourgeoise.

Si peu de refus de travail et d'absentéisme ont été constatés durant l'année, trois altercations dont l'une de gravité moyenne ont eu lieu. Grâce aux contrôles ciblés, moins de téléphones portables ont été introduits ou utilisés par les détenus au sein du secteur. Par ailleurs, il convient de relever qu'aucune drogue dure n'a été retrouvée. La gestion du quartier disciplinaire (QD) et les placements prévus dans un autre régime pour les détenus présentant des difficultés de comportements, n'ont pas empêché quelques conflits peu graves entre le personnel et des détenus. Enfin, aucune auto-agression n'a eu lieu.

4.5.2.2 Personnel EAP

Avec un seuil de 3,4 EPT constant, la situation devient critique pour le personnel EAP qui doit encadrer une population dite « sensible ». De nombreuses absences (maladies et accidents) ont rendu cette année difficile. Une diminution de l'effectif n'est pas envisageable à ce jour.

4.5.2.3 Infrastructure EAP

Quelques déprédations dues au vieillissement du bâtiment ont été constatées, notamment aux plafonds dans les couloirs. La pose d'un couvert dans la cour de promenade et celle de « ribard » sur tout le périmètre ont été nécessaires. Suite à un événement, les cellules fortes ont été modifiées et le système de détection incendie amélioré.

4.5.2.4 Cellules fortes

Peu de problèmes ont été constatés grâce à la bonne gestion du QD. Deux cas d'auto-agression ont toutefois été signalés. La collaboration avec le GRIF a été appréciée. Le concept T018 (cellule forte avec caméra de surveillance intérieure) est encore à affiner.

4.5.3 Secteur Bâtiment cellulaire (BC)

Le secteur BC, qui est la maison cellulaire la plus grande du site, comporte la particularité d'accueillir deux régimes, à savoir 60 places en secteur fermé et 40 places en secteur ouvert. Cette spécificité complexifie les tâches sécuritaires. Ce secteur gère les arrivées et sorties des personnes détenues. Pour l'année 2019 (janvier-novembre), nous comptons 288 entrées et 289 sorties (soit 577 mouvements). Cela représente 2,62 mouvements par jour ouvrable.

4.5.3.1 Détenus du BC

Le BC est composé de 97 places pour des détenus aux profils hétérogènes ainsi que 3 places de très courtes peines (TCP). La rénovation de trois cellules individuelles a impliqué une baisse de l'occupation du bâtiment par rapport aux années précédentes.

Une augmentation des tensions à l'intérieur du bâtiment s'explique par la cohabitation difficile entre détenus de différentes origines ou cultures et par la proximité à l'intérieur des cellules triples. L'inoccupation de personnes souffrant de problèmes psychiques et qui ne peuvent pas travailler a aussi provoqué quelques difficultés.

4.5.3.2 Personnel du BC

Une fatigue est ressentie pour le personnel du BC. Cela s'explique par l'augmentation des prestations en faveur des autres secteurs et divisions (transports médicaux, conduites, renforts dans les autres bâtiments et un taux relativement élevé d'absences dues aux maladies et accidents).

4.5.3.2.1 Tâches du BC :

- > Au quotidien, chaque cellule est contrôlée au niveau propreté et déprédations ;
- > Chaque semaine, le personnel s'occupe de 2 fouilles de cellules, d'un contrôle d'unité, d'un contrôle des barreaux et de 3 prises d'urine inopinées ;
- > Ponctuellement, mais au minimum 4 fois par année, la salle des visites, les vestiaires des détenus et la salle de sport-loisirs sont inspectés. Il en est de même pour les alentours du bâtiment.

4.5.3.2.2 Tâches effectuées selon les besoins du service :

Le responsable du BC et son remplaçant attribuent les places de travail (382 attributions et/ou modifications). Ils doivent tenir compte des caractéristiques et capacités du détenu ainsi que des besoins du secteur. Tous ces critères rendent la recherche et la planification du travail d'autant plus difficile.

Depuis le 1^{er} novembre 2019, le nouveau processus mis en place implique que les nouveaux détenus ne sont plus vus par le Service intérieur (SI). Les places de travail sont attribuées lors d'un colloque qui réunit les secteurs externes et le service social. Le SI ne participera plus à cette tâche dès le printemps 2020.

4.5.3.3 Infrastructure du BC

Des rénovations dues au vieillissement du bâtiment ont été entreprises cette année ce qui a entraîné une diminution de la capacité d'accueil. Toutefois, ces travaux ont permis d'améliorer les conditions de vie des résidents (salle sport-loisirs), et la sécurisation des lieux sensibles (local de surveillance, sortie de secours et passerelle d'évacuation vers la cour EAP) mais aussi d'accroître la sécurité passive.

4.5.4 Secteur Pavillon (PAV)

Le Pavillon accueille 40 personnes détenues en secteur ouvert. Son cadre sécuritaire est plus allégé. Les repas pour l'ensemble des détenus et des collaborateurs du site de Bellechasse sont préparés dans la cuisine de ce bâtiment.

4.5.4.1 Détenus du PAV

C'est au Pavillon que les détenus exécutent la dernière phase de leur détention. En cas de comportement inapproprié, ils peuvent être déplacés au BC.

4.5.4.2 Personnel du PAV

Comme les prestations ont également été en constante augmentation en 2019, le personnel du PAV a vécu une période assez tendue. Il a notamment été confronté au suicide par pendaison d'un détenu. La direction a pris toutes les mesures nécessaires pour gérer cette situation.

4.5.4.3 Infrastructure du PAV

Malgré son âge, le Pavillon est bien entretenu. Le projet ABEL 3 prévoit un agrandissement du bâtiment existant et un équipement technologique plus moderne. Au niveau sécuritaire, un container faisant office de local de pause et WC a été posé à l'extérieur et l'accès entre la cuisine et l'intérieur du Pavillon a été condamné. Cela oblige les détenus à passer par la porte principale puis par le détecteur de métal. La sécurité globale du bâtiment est ainsi renforcée.

4.5.5 Secteur Foyer La Sapinière (SAP)

La SAP est une maison qui accueille 21 détenus en secteur ouvert. Le séjour est d'environ 2 mois mais peut se prolonger jusqu'à 18 mois au maximum. Les personnes détenues sont engagées dans les travaux de la culture maraîchère. La vente des produits récoltés est assurée par les agents de détention.

Pour la sécurité nocturne de l'infrastructure, nous faisons appel à un veilleur de nuit avec un chien de l'entreprise Protectas.

4.5.5.1 Personnel de la SAP

La gestion de la maison est confiée à un chef de maison, responsable du foyer. Il est soutenu par les agents de détention maraîchers, qui encadrent les détenus pour les cultures. Le personnel effectue également des prises d'urine

inopinées, la distribution des médicaments ainsi que la fouille des cellules et des locaux communs. Il s'occupe également des différents transports internes (emplacement éloigné de la SAP) ou externes. L'ensemble du personnel est responsable du bon fonctionnement du foyer et collabore avec les autres secteurs engagés dans le foyer.

4.5.5.2 Détenus de la SAP

Dans l'ensemble, il n'y a que peu de frictions entre détenus. Les seules situations conflictuelles observées se sont déroulées pour des différends au niveau ethnique. Cette vie en groupe a pour but de renforcer la vie en société et permet au secteur d'observer la capacité des détenus de fonctionner en communauté.

4.5.5.3 Infrastructure de la SAP

La Sapinière est un vieux bâtiment qui ne répond plus aux normes de sécurité. Il est prévu de le détruire dans le cadre de la planification pénitentiaire 2016-2026. De petits travaux sont régulièrement entrepris par le personnel avec l'aide des détenus, pour l'amélioration du site.

4.5.6 Secteur de la Centrale

La Centrale du Site Bellechasse est ouverte 24h/24 et 365 jours par année.

Un effectif de 5 personnes à plein temps travaillent durant la journée. Pour la nuit, 11 agents de détention sont responsables de la Centrale et du bon fonctionnement du site avec un système de rotation hebdomadaire.

Depuis maintenant 2 ans, la Centrale avancée est exploitée par Protect'Service. Sa mission est de contrôler les entrées et sorties du site. Elle soutient également les brigades durant les visites du week-end.

4.5.6.1 Personnel de la Centrale

Malgré un EPT supplémentaire, le personnel a vécu une année chargée. La Centrale étant un point de haute importance sécuritaire, le personnel a l'obligation de se montrer polyvalent.

De plus, le travail administratif est une charge importante au quotidien. Le personnel de la Centrale est parfois appelé en renfort au BC et auprès des autres secteurs pour effectuer des conduites, des transports médicaux ou pour assurer l'accueil.

4.5.6.2 Infrastructure de la Centrale

La Centrale étant le point névralgique des prestations sécuritaires passives, elle se doit de rester à la pointe de la technologie. Cette évolution est nécessaire afin de respecter les normes et les attentes. Un projet de réaménagement de la Centrale est en cours d'étude.

4.5.6.3 Garde de nuit

La mission du personnel travaillant de nuit (19h55 à 6h35) est de garantir le bon fonctionnement de l'Etablissement. Le personnel effectue avant tout les contrôles sécuritaires par ronde et avec l'aide d'un chien pour l'ensemble du domaine. Il s'occupe également de distribuer la médication des détenus. Durant leur période de compensation, la formation en cynologie (1 après-midi/semaine) est obligatoire pour le personnel travaillant avec les chiens. Conjointement avec la police, un concours annuel est organisé pour les conducteurs de chien. Faute d'effectif suffisant, nous avons été contraints de mandater le prestataire externe, Protect'Service, pour la sécurité nocturne au PAV durant une certaine période.

4.5.7 Brigades

Le système de brigade, unique en son genre, a pour but de renforcer la sécurité active lorsque le nombre de détenus atteint durant la journée sa capacité maximale. Il existe 6 brigades de 12 agents de détention qui travaillent selon un tournus planifié sur l'année et qui sont répartis dans les différents secteurs de l'Etablissement. Ils sont responsables de la distribution des médicaments, de la subsistance et de l'encadrement des loisirs. D'autres prestations comme l'encadrement des visites, la fouille des cellules, les départs et retours de congé leur sont confiés. La charge de travail des brigades représente 30 % des activités des collaborateurs.

4.5.8 Corps des sapeurs-pompiers (CSP)

Le CSP de Bellechasse, composé d'une quarantaine de personnes, a comme but la prévention et la lutte contre le feu et les inondations. Leur mission première lors d'interventions est d'évacuer les personnes présentes et de maîtriser la situation, en attendant le Centre de renfort (CR) de Morat et le CSP du Vully. Afin de garantir cette prestation, de nombreux exercices sont réalisés dans les murs des établissements. Quatre exercices annuels dont un sur le Centre de formation de Châtillon sont effectués pour perfectionner le niveau des connaissances. La collaboration avec le CSP du Vully permet une intervention dans les plus brefs délais. Les locaux et les équipements personnels ont été adaptés aux standards des corps locaux des sapeurs-pompiers.

4.6 Message de l'Aumônerie de Bellechasse par M. J. Biemann, M. A. Batbout et M. A. Hess

« Nous connaissons tous les désavantages de l'incarcération : c'est dangereux et peut-être même inutile. Et pourtant nous ne saurions la remplacer par un autre moyen. C'est la solution la plus abominable et elle ne peut pas être contournée. » (Michel Foucault dans : « Surveiller et punir – Naissance de la prison », Francfort 1976 ; p. 296).

L'aumônerie agit à l'intérieur de ce champ de pression dans le cadre de l'exécution des peines et des mesures. Elle doit supporter cette pression au quotidien avec tous les acteurs concernés : détenus et personnel de la prison.

En quoi consiste la contribution de l'aumônerie ? Saurait-elle compenser, au moins en partie, les « désavantages de la prison » ? L'aumônier tente d'approcher les personnes en faisant preuve de charité, non comprise comme hochement de la tête bienveillant, mais comme action assumée en tant que partenaire, comme signe de la volonté de partager ensemble le chemin. Ceci se réalise dans la certitude que nous ne pouvons que semer ce qui portera peut-être des fruits plus tard. Nous maîtrisons rarement ce qui poussera et ce qui prospérera. Avec la force de réconciliation et de pardon trouvée dans l'Évangile, l'aumônerie fait en sorte que des personnes soient au moins entendues. « Les nouvelles œuvres de charité » pourraient être formulées de la manière suivante : « je fais un bout de chemin avec toi – je partage avec toi – je t'écoute – je te rends visite – je prie pour toi et avec toi ». Souvent, faire davantage n'est pas possible.

Activités en 2019 :

- > Visites régulières au pénitencier de Bellechasse pour être à disposition des détenus et des membres du personnel (entretiens, conseils existentiels...);
- > « Visites d'urgence », notamment suite au suicide d'un détenu ;
- > Animation de célébrations en mémoire de deux détenus décédés (en janvier et en novembre) ;
- > Organisation régulière (environ toutes les deux semaines) de célébrations et de réunions autour de la Bible par l'aumônier catholique ; célébrations en général animées par un groupe de chant et de musique, parfois présidées par un prêtre invité ;
- > Contribution des aumôniers à l'assermentation du personnel, le 10 mai 2019 ;
- > Collaborations entre aumôniers lors des messes de Pâques et de Noël ;
- > Participation à la séance annuelle de l'aumônerie avec la direction de la prison.

Les soussignés se réjouissent de leur collaboration mutuelle. Ils expriment leur vive reconnaissance à l'égard de la Direction et du personnel de la prison pour la collaboration toujours constructive et agréable.

A. Hess / A. Batbout / J. Biemann

5 Site Prison centrale

La prison centrale est l'établissement permettant aux autorités de poursuites pénales ou d'exécution de sanctions de placer en tout temps des personnes privées de liberté.

Historiquement, cette prison était capable de recevoir des personnes à toute heure de la journée ou de la nuit et tous les jours de la semaine, y compris le week-end. Actuellement, la plupart des entrées et des sorties ont lieu à des heures où la sécurité est assurée et le personnel en suffisance.

Cet établissement est un peu le couteau suisse, permettant d'accueillir également des femmes, des mineurs ou des personnes sous mesures pour des durées très limitées, le temps de trouver une place dans un établissement adapté.

Si sa fonction première est la détention préventive au profit du Ministère public du canton de Fribourg et aussi du canton de Neuchâtel et du Valais pour la gestion des collusions, cette dernière accueille également des détenus en détention administrative en vue de renvoi, de l'exécution de courtes peines ou de la conversion d'amendes pour des personnes n'ayant pas honoré leur peine pécuniaire et finalement des détenus exécutant une semi-détention ou un travail externe, à savoir une forme de régime facilité de la détention permettant aux personnes détenues de rester au travail ou de recommencer une activité professionnelle, tout cela sous certaines conditions.

L'organisation des locaux permet une certaine flexibilité quoique relative en lien avec la séparation légale des régimes et la prévention des risques de collusion.

L'établissement a procédé depuis fin 2018 à une analyse des risques sécuritaires en complément au rapport d'évasion de 2017 et mis en place les mesures sécuritaires nécessaires et suffisantes en 2019. Il reste quelques éléments encore en phase de validation ou planifiés comme la clôture extérieure. Sa fermeture définitive est désormais prévue dans la planification pénitentiaire 2016-2026.

La Prison centrale héberge les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs :

- > les inculpés en détention provisoire ;
- > les personnes condamnées jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines ;
- > les détenus en transfert d'un établissement à l'autre ;
- > les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées ;
- > les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention ;
- > les personnes condamnées qui exécutent une peine de plusieurs mois en régime de travail externe (fin de longue peine) ;
- > les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum en régime ordinaire ;
- > les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs ;
- > les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers ;
- > les arrêts militaires.

5.1 Détenus

5.1.1 Entrées

658 entrées en 2019

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	180	451
Femmes – Prison centrale	3	1
Filles mineures – Prison centrale	0	0
Garçons mineurs – Prison centrale	0	0
Hommes – Maison de détention « Les Falaises »	13	10

	Suisses	Etrangers
Femmes – Maison de détention « Les Falaises »	0	0
Total	196	462

5.1.2 Journées de détention Prison centrale et Maison de détention Falaises

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Prison centrale					
Détention provisoire	5 849	5	9 819	0	15 673
Détention des mineurs	0	0		0	0
Exécution de peines et de mesures	1 185	2	2 444	1	3 632
Exécution anticipée de peines et de mesures	46	0	1 076	0	1 122
Mesures de contrainte	0	0	872	0	872
Totaux Prison centrale	7 080	7	14 211	1	21 299
Maison de détention Les Falaises					
Exécution en semi-détention	1 248	31	875	0	2 154
Exécution en travail externe	825	0	965	0	1 790
Arrêts militaires	30	0	0	0	30
Totaux Maison les Falaises	2 103	31	1 840	0	3 974
Totaux généraux	9 183	38	16 051	1	25 273

5.1.3 Recherche de places de détention provisoires hors-canton

Le nombre de places recherchées et de fait trouvées est de 43 réparties comme suit :

- > 8 femmes (19 %) ;
- > 35 hommes (81 %).

Nous constatons une concentration de travail répartie sur le vendredi et le lundi.

5.1.4 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale ainsi qu'à la Maison de détention « Les Falaises », les repas sont préparés par deux cuisiniers professionnels et une agente de détention dont le cahier des charges prévoit une activité de 30 % en soutien à ces derniers, qui se partagent le plan de service durant 7 jours par semaine. Ils sont secondés par trois détenus. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2019 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

5.2 Locaux

5.2.1 Locaux de la Prison centrale divisés en quatre secteurs

	Places
Détention provisoire des hommes	59
Détention des mineurs	2
Exécution de peines des hommes	15

	Places
Exécution des mesures de contrainte des hommes	4
Total des places à disposition	80

5.2.2 Locaux de la Maison de détention « Les Falaises »

	Places
Total des places à disposition	20

5.3 Travaux de sécurisation

Des travaux de sécurisation ont été menés suite à l'évasion vécue en 2017.

Il s'agit de travaux de renforcement des infrastructures et de la pose de plusieurs compléments sécuritaires tels que des rouleaux de fer barbelés type OTAN sur les murs d'enceinte et les ciels grillagés des cours de promenade et des ateliers.

Des compléments de caméras et d'éclairage ont également été nécessaires.

L'ajout d'un système de détection d'évasion sur les murs extérieurs, dans les locaux connexes aux cellules et sous les toits complètent l'installation.

Tous ces travaux, qui visent à empêcher, détecter rapidement, et freiner au maximum une nouvelle évasion, ont été terminés en 2019 et ont nécessité une forte capacité d'adaptation de la part des collaborateurs de la prison centrale. Cependant le résultat final peut être qualifié d'encourageant.

5.4 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention provisoire ne sont pas astreintes au travail, mais elles sont occupées par les différents programmes au sein de l'établissement. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution de peines privatives de liberté sont astreints au travail.

En 2019, les détenus ont eu l'occasion d'être occupés, que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment. Au total 24 435 heures, correspondant à un montant de Fr. 73 304.50 de rémunération ont été exécutées.

5.5 Assistance des détenus

Actuellement, le service social de l'EDFR, site Prison Centrale, est composé de 1.2 EPT répartis entre deux collaboratrices travaillant respectivement à un taux de 80 % et de 40 %. Elles ont pour tâches d'informer les détenus sur leurs droits et devoirs concernant leur situation pénale, administrative et financière et de les soutenir dans leurs démarches. Le service social coordonne les prises de contact avec l'extérieur telles que la famille et les proches, les avocats, les employeurs, etc. Elles font également un travail d'écoute important afin de permettre aux détenus de gérer au mieux le choc de l'incarcération. Durant l'année 2019, elles ont assuré le suivi social de la plupart des détenus incarcérés dans l'établissement (658 entrées), tout régime confondu (détention provisoire, exécution de peine et de mesure ferme ou à titre anticipé, travail externe et semi-détention – en collaboration avec le SESPP). La fréquence des entretiens varie en fonction des besoins et du profil des détenus. De nombreuses démarches sont réalisées en collaboration avec des partenaires externes (autorités de placement, Ministère public, services sociaux et services des curatelles, thérapeutes, institutions/foyers, proches et familles, etc.).

Le service social répond aux demandes de rapports (comportement, préavis en vue d'une libération conditionnelle, etc.) émises par les autorités. Il traite également les demandes de congé des détenus en émettant des préavis destinés aux autorités ou en rédigeant des décisions d'octroi ou de refus de congé en cas de délégation de la compétence en matière de décision par les autorités. Pour l'année 2019, le Service social a rédigé 190 rapports, décisions et préavis.

Enfin, le service social favorise également le maintien du contact avec la famille en organisant régulièrement des visites d'enfants à un rythme mensuel pour les détenus qui en feraient la demande, avec l'accord des autorités. Ainsi, en 2019, 42 visites d'enfants ont pu être organisées. Les personnes détenues qui n'auraient pas de famille ou de contact avec des proches peuvent également solliciter le service social afin de rencontrer des visiteurs bénévoles.

Depuis janvier 2019, le Service social a mis en place la pré-indication systématique à l'entrée en détention des personnes souffrant d'addiction. Ce dispositif concerne uniquement les détenus sous autorité judiciaire fribourgeoise

et au bénéfice d'une autorisation de séjour en Suisse. Pour l'année écoulée, 27 détenus souffrant d'une dépendance remplissaient les conditions mentionnées. Parmi eux, 13 sont allés au bout du processus, à savoir ont bénéficié d'une indication, respectivement d'une proposition de prise en charge.

En juillet 2019, les cours FEP ont repris à la Prison centrale pour les détenus en détention provisoire. Les cours sont dispensés à raison de 1h par semaine et par groupe. Au total, nous décomptons 146 participants pour l'année 2019.

L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par quatre médecins somaticiens, une psychiatre, une psychologue, deux infirmier/ères en psychiatrie, et cinq infirmières (3,2 EPT).

Elle a notamment pour rôle de donner les soins adéquats aux détenus, d'organiser des consultations médicales (médecins ou psychiatres), de distribuer et gérer les médicaments, de collaborer avec les différents intervenants ainsi que de coordonner les collaborateurs médicaux externes et internes à la prison.

Les médecins généralistes de la Prison centrale ont consulté sur dossier et lors des visites médicales 660 détenus. 2637 consultations à l'infirmerie ont eu lieu. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions. De plus, certains détenus ont eu recours à des médecins spécialisés.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale a consulté 514 personnes détenues pour des problèmes psychiatriques et à 56 reprises des détenus pour un suivi psychologique.

Un aumônier catholique et un pasteur assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

5.6 Relations avec le voisinage – fenêtres de l'Avent, mardi 17 décembre 2019

Dans le cadre de ses activités et son intégration avec ses voisins, la Prison centrale a participé aux fenêtres de l'Avent du quartier de la Neuveville et de l'Auge. Elle a ainsi accueilli environ 50 visiteurs, voisins et amis qui sont venus découvrir notre fenêtre (cf. photo de la vitrine), partager une soupe à l'oignon, du thé, du vin chaud et des biscômes avec les collaborateurs de la Prison centrale.

Cette soirée a permis de mesurer la popularité de la prison et son acceptation par ses voisins. Les discussions ont été agréables et ont permis d'expliquer certaines situations, notamment en termes de mise en conformité des mesures prises pour sécuriser la Prison centrale suite à l'évasion. Cette soirée a permis de décrire nos missions et les activités que nous proposons aux personnes détenues, tout en rappelant les différentes prestations que nous vendons à nos clients (ateliers bois en particulier).



5.7 Récapitulatif des prestations à la Prison centrale

	2019
Nombre d'entrées	658
Consultations par l'infirmier/ère	2 637
Consultations par le médecin	660
Consultations par la psychiatre	514
Consultations par la psychologue	56
Consultations médicales en urgence	42
Heures de travail rémunérées à 3 francs/heure	24 435
Séquences de sport de 60 minutes	416
Séquences de promenade de 60 minutes	1 456
Visites familiales	1 128
Entretiens par le SPoMi	4
Entretiens par la Croix-Rouge	48
Entretiens par les intervenants religieux	92
Sanctions disciplinaires	20

6 Remerciements

Au terme de ce rapport, la commission administrative tient à remercier la direction, le personnel et les collaboratrices et collaborateurs bénévoles, ainsi que les détenus, qui ont contribué à la bonne marche de l'Etablissement de détention fribourgeois.

Le présent rapport a été adopté par la commission administrative par voie de circulation en avril 2020.

Le Président

Maurice Ropraz
Conseiller d'Etat

Le Directeur

Franz Walter